

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2018

TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - (N° 581)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 35

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, M. Abad, Mme Anthoine, M. Sermier, M. Dive, Mme Valentin, M. Hetzel,
M. Peltier, Mme Louwagie, M. Bazin, M. Brun, M. Schellenberger et M. Parigi

TITRE

Compléter le titre par les mots :

« et aux communautés d'agglomérations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le transfert de la compétence eau et assainissement adopté dans la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) concerne les communautés de communes et les communautés d'agglomération, par conséquent il est proposé dans cet amendement de mentionner également les communautés compétentes dans le titre de cette proposition de loi.